

Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 12 septembre 1846

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Crèvecoeur, Guillaume \(1802-1877\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote ARCH-FAM-2021-0-0815

Collation 1 p. (84r)

Nature du document Brouillon manuscrit d'une lettre

Lieu de conservation Familière de Guise

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 12 septembre 1846, Équipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 22/09/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/27702>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
Droits Familière de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [12 septembre 1846](#)

Lieu de rédaction Esquéhéries (Aisne)

Destinataire [Crèvecœur, Guillaume \(1802-1877\)](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

Description

Résumé Fait suite à la lettre de Godin au préfet de l'Aisne en date du 22 août 1846 relative à l'alignement des constructions de la nouvelle fonderie Godin-Lemaire à Guise : Godin rappelle ses demandes de juin et d'août, restées sans réponse ; confronté aux difficultés que lui cause monsieur Lecerf, conducteur des ponts et chaussée à Guise, Godin souhaite savoir à quelles conditions il pourrait construire dans les limites de sa propriété et à quelle distance de la route ; Godin rappelle qu'il a remis à Lecerf des états de concession, mais que ce dernier lui a remis de nouveaux états qui, dit-il, permettraient d'obtenir immédiatement l'alignement ; Godin considère la proposition comme une nouvelle vexation et demande au préfet de lui préciser les conditions à respecter pour pouvoir construire.

Notes Le brouillon occupe la partie supérieure du folio 84r.

Support Repère de texte manuscrit au crayon rouge dans la marge.

Mots-clés

[Construction, Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées [Lecerf \[monsieur\]](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Crèvecœur, Guillaume (1802-1877)

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Administration

Biographie Haut fonctionnaire français né en 1802 à Paris et décédé en 1877 à Versailles (Yvelines). Il est préfet de l'Aisne de 1842 à 1848.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

1846 7^{me}

12 Monsieur Le préfet du Département de la Sarthe

je me suis trouvé obligé de vous rappeler le 22
avril dernier ma demande de mois de juillet précédent
tendant à obtenir un allègement pour diverses
constructions sur la route royale N° 65 à l'aboutissement
du faubourg de la Haye. mes demandes ont jusqu'ici été
sans réponse. sachant que ~~tous les effectifs~~ le seul conducteur des
voitures et chaussées a quise ~~peut faire battre~~ de mon papa
d'obtenir cet allègement sinon à des conditions impécables
je viens de nouveau M. le préfet vous supplia
de me faire connaître si je pourrai construire dans
ma limite actuelle ou à quelle distance je dois me
mettre en arrière de la route.

M. le seul conducteur de quise m'a remis dans
le courant de juillet des états de construction que
j'ai reçus de mon acceptation avec la même
équité contractuelle d'éclairerait la surface
du terrain que l'on m'engageait à construire. supposez bien
il vient de me faire présente de nombreux tableaux me
faisant dire que si je consent à les sorties de ma
signature seulement l'allègement me sera donné
immédiatement cette proposition que je ne puis核准 que
que comme une nouvelle situation mariage de nouveaux
M. le préfet a vu que mes prières de bien vouloir me
faire connaître ~~en~~ direct comment je pourrai construire
dans la contractualisation aux lois et règlements

à ses M. et B. avec le plus profond respect
soyez très le M. le 20 Septembre

12

Monsieur le préfet

j'ai pensé que dans le cas où monsieur Gouffon
ne ferait pas le dessin qu'il faudrait de l'aider à le faire
faire faire à la plume comme son pourboire suffit
si le travail n'est pas satisfaisant je vous ferai
imprimer maintenant que 200 francs tarif et am
ent sans tarif. lors ne feront donc pas de tarif depuis
ils ne sont pas commencés

Toutes sortes de dessins et de plans. etc.